

Image not found or type unknown



Résiliation abonnement canal +

Par **vince69**, le **03/03/2011** à **18:14**

Bonjour,rrrnJe voudrais savoir si un licenciement est qualifié de "Motif Légitime" pour pouvoir résilier un abonnement Canal +.rrrnLeurs Conditions Générales font apparaître la possibilité de résilier pour Motif Légitime mais pas de liste.rrrnEn effectuant des recherches, le licenciement permet de résilier un abonnement de Téléphonie Mobile mais je n'ai rien trouvé pour ce qui concerne les abonnements Télévision.rrrnMerci par avance pour vos éventuelles réponses.rrrnCordialement.